



Documents administratifs

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr>

Mes démarches à portée de clics !

Ce site vous explique les démarches et vous renseigne sur les façons de les accomplir.

Des points d'accueil numériques sont à votre disposition partout en France pour vous aider.

L'ensemble des démarches auparavant effectuées en préfectures et sous-préfectures doivent désormais être réalisées sur internet, par le biais de télé-procédures. Ces démarches sont accessibles depuis un ordinateur obligatoirement connecté à internet.

Si vous n'êtes pas équipé, non connecté à internet ou peu habitué à l'usage d'un ordinateur, le ministère de l'Intérieur met à votre disposition des points d'accueil numériques. Équipés d'ordinateurs, d'imprimantes et de scanners, ces points d'accueil sont accessibles dans toutes les préfectures et sous-préfectures de métropole et d'outre-mer. Des médiateurs placés sur ces points numériques peuvent vous guider dans la réalisation de vos démarches à accomplir auprès du ministère de l'Intérieur.

Vous pouvez également, pour toutes vos démarches administratives, vous tourner vers les maisons de service au public. Elles sont disponibles sur l'ensemble du territoire français.

Le point numérique de la préfecture de l'Ariège est ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h

L'espace numérique dans les maisons de service au public le plus proche :



Ax-les-Thermes  <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/content/ax-les-thermes-bureau-de-poste>

Lundi mardi jeudi vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30

Mercredi : 9h-12h30

Samedi : 9 h-12 h

Carte nationale d'identité

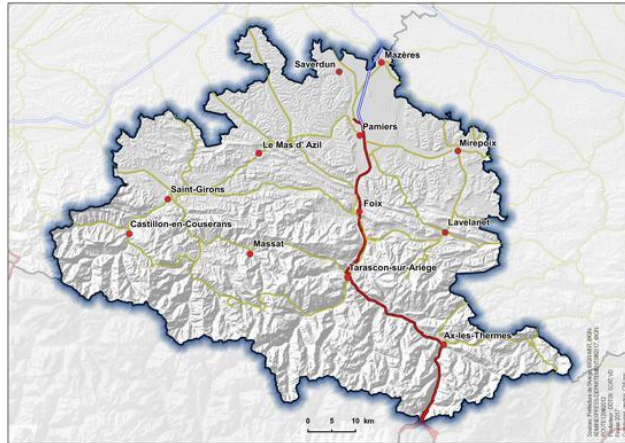
Faire une pré-demande de carte d'identité en ligne. Pour accéder à ce télé-service, il faut se connecter sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés pour créer son compte  <https://ants.gouv.fr/> ou de se connecter via  [FranceConnect](#) (avec son identifiant des impôts, d'assurance maladie ou de la Poste) et de compléter le questionnaire (état-civil, adresse, etc.).

*Après la validation de sa pré-demande, l'utilisateur dispose d'un numéro de dossier et d'un code qui lui seront nécessaires pour terminer l'enregistrement de son dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil, **après avoir pris un rendez-vous**, où qu'elle soit située en France.*

Au guichet de la mairie, un agent vérifie les pièces du dossier, recueille les empreintes et remet un récépissé comportant un numéro permettant de suivre en ligne l'avancement de la production de la carte d'identité.

A l'issue de l'instruction de la demande par la plate-forme spécialisée et de l'étape de fabrication, la carte d'identité sera envoyée à la mairie d'enregistrement de la demande, où l'utilisateur pourra la retirer.

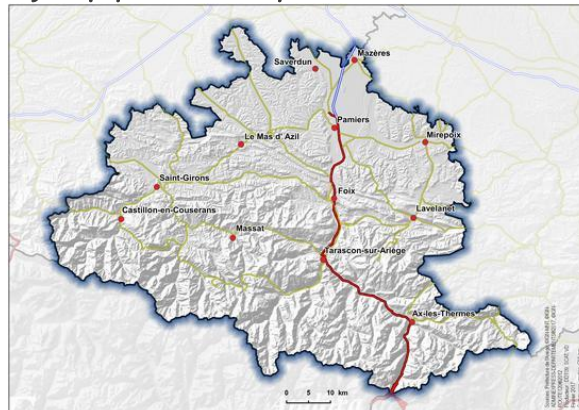
Les communes d'Ariège équipées d'un dispositif de recueil :



Passeport

Pour accéder à ce télé-service, il faut créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés <https://ants.gouv.fr/> ou se connecter via [FranceConnect](#) (avec son identifiant des impôts, d'assurance maladie ou de la Poste) et compléter le questionnaire (état-civil, adresse, etc.). Après la validation de sa pré-demande, l'utilisateur dispose d'un numéro de dossier et d'un code qui lui seront nécessaires pour terminer l'enregistrement de son dossier dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil, **après avoir pris un rendez-vous**, où qu'elle soit située en France. Au guichet de la mairie, un agent vérifie les pièces du dossier, recueille les empreintes et remet un récépissé comportant un numéro permettant de suivre en ligne l'avancement de la production du passeport

Carte des communes d'Ariège équipées d'un dispositif de recueil



Permis de conduire

J'ai besoin d'un duplicata, je m'inscris au permis de conduire, je change d'état civil, mon permis est suspendu, mon permis n'est plus valide...

Je me connecte sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

[Demande permis de conduire international](#)

La demande de permis international se fait uniquement par courrier simple ou par lettre suivie. Vous devrez adresser les documents suivants à la préfecture de la Loire-Atlantique CERT EPE-PCI 6, Quai Ceineray - BP 33515 - 44035 Nantes

- le 1er volet du formulaire de demande [cerfa n°14881*01](#)
- 1 copie couleur recto-verso de votre permis de conduire
- 1 copie de [justificatif d'identité](#)
- 1 copie d'un [justificatif de domicile](#)
- 2 [photos](#) (dont une est à coller sur le formulaire)
- 1 enveloppe pré-affranchie tarif lettre suivie 50 g format "prêt à poster", libellée à vos nom, prénom et à l'adresse d'envoi souhaitée. Les recommandés ne sont pas acceptés.

Permis de construire

Dans un certain nombre de cas, un permis de construire est exigé. D'une manière générale, il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes). Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, construction d'un abri de jardin...).

La demande de permis de construire doit être déposée ou à défaut envoyée en recommandée avec AR à la mairie.

La mairie pourra fournir toutes les précisions utiles.

1. Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes (PCMI) : Cerfa n°13406*06

Permet d'agrandir ou de construire une maison individuelle ou ses annexes (ou de réaliser des travaux de démolition pour reconstruction)

2. Demande de permis de construire comprenant ou non des démolitions (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes) : Cerfa n°13409*06

Permet de réaliser une construction ou d'effectuer des travaux sur une construction existante.

3. Déclaration préalable de travaux (DP)

Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée avant de démarrer les travaux. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagement de faible importance. La déclaration préalable de travaux doit être transmise à la mairie.

4. Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes - DPMI : Cerfa n°13703*06

Permet de réaliser des travaux sur une maison individuelle (par exemple : extension, création de fenêtre) et/ou de construire une annexe à son habitation (par exemple : garage, véranda).

5. *Déclaration préalable (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions) : Cerfa n°13404*06*

Permet notamment de réaliser une construction nouvelle autre qu'une maison individuelle et d'effectuer des travaux (modification de construction existante, changement de destination...).

Formulaires CERFA

Carte nationale d'identité - Passeport

- *Cerfa 14011*02 - Déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport*

Permis de conduire

- *Cerfa 14866*01 - Demande de permis de conduire*
- *Notice 51676*02 - Demande de permis de conduire - Notice explicative : Contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire. Notice générique*
- *Cerfa 14879*01 - Demande de permis de conduire (par échange)*
- *Cerfa 14880*02 - Permis de conduire - Avis médical*
- *Cerfa 14881*01 - Demande de permis de conduire international*
- *Cerfa 14882*01 - Demande de renouvellement de permis de conduire, de duplicata ou de catégorie AM après annulation, suspension ou invalidation*
- *Cerfa 14883*01 - Demande de permis de conduire (par conversion d'un brevet militaire de conduite, par validation d'un diplôme professionnel ou levée d'une restriction)*
- *Cerfa 14948*01 - Demande de permis de conduire - Format de l'Union européenne*
- *Notice 51725*02 - Demande de permis de conduire - Format de l'Union européenne - Notice explicative*

Immatriculation / Carte grise

- *Cerfa 13749*04 - Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule neuf*
- *Cerfa 13750*05 - Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule*
- *Cerfa 13751*02 - Déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion*
- *Cerfa 13752*02 - Demande de délivrance de certificat W garage*
- *Cerfa 13753*04 - Déclaration de perte ou de vol de certificat d'immatriculation*
- *Cerfa 15776*01 - Certificat de cession d'un véhicule d'occasion*
- *Cerfa 13756*02 - Déclaration de retrait de la circulation d'un véhicule*
- *Cerfa 13757*03 - Mandat à un professionnel de l'automobile*
- *Cerfa 13853*01 - Déclaration d'acquisition d'un cyclomoteur, d'une motocyclette, d'un tricycle à moteur ou d'un quadricycle à moteur dont la vitesse peut excéder, par*

construction, 25 km/heure, et qui n'est pas soumis à réception, c'est-à-dire qui n'est pas conçu et autorisé pour circuler sur la voie publique

- *Cerfa 14365*01 - Certificat de destruction d'un véhicule / Déclaration d'achat pour destruction*
- *Cerfa 14366*01 - Certificat de destruction d'un véhicule / Déclaration d'intention de destruction*

Elections

- *Cerfa 11556*01 - Avis d'inscription sur une liste électorale complémentaire (élections municipales)*
- *Cerfa 11557*01 - Avis de radiation volontaire d'une liste électorale complémentaire (élections municipales)*
- *Cerfa 11605*01 - Avis d'inscription, par décision judiciaire, sur une liste électorale complémentaire (élections municipales)*
- *Cerfa 12669*01 - Demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français*
- *Cerfa 12670*02 - Élections municipales : demande d'inscription d'un citoyen européen*
- *Cerfa 12671*02 - Élections européennes : demande d'inscription d'un citoyen européen*
- *Cerfa 14040*01 - Formulaire de demande de radiation de la liste électorale consulaire*
- *Cerfa 14952*01 - Formulaire de vote par procuration, attestation sur l'honneur et récépissé à remettre au mandant*

Associations

- *Cerfa 13969*01 - Déclaration de la liste des associations membres d'une union ou d'une fédération d'associations*
- *Cerfa 13970*01 - Déclaration de l'état des immeubles dont l'association est propriétaire*
- *Cerfa 13971*03 - Déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration d'une association*
- *Cerfa 13972*02 - Modification (ou dissolution) d'une association*
- *Cerfa 13973*03 - Création d'une association - Déclaration préalable*